

**EXTRAIT du
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 24 juin 2025

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-quatre juin à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.



N° 20

Etaient présents : M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, M. Fabrice MARTHON, Mme Sandy LACROIX, M. Jérémy NOVAIS, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, M. Stéphane BERTHOMIER, Maires - Adjointes, M. Michel BREUILH, Mme Ana-Maria FERREIRA, Mme Christèle COURSAT, Mme Yvette FOURNIER, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Yvon DELCHET, M. Patrick BROQUERIE, M. Gérard FAUGERES, Mme Zohra HAMZAoui, Mme Christine DEFFONTAINE, M. Clément VERGNE, Mme Aïcha RAZOUKI, M. Sébastien BRAZ, Mme Stéphanie PERRIER, M. Raphaël CHAUMEIL, M. Henry TURLIER, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 27 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : M. Pascal CAVITTE par Mme Yvette FOURNIER, M. Serge HULPUSCH par Mme Sylvie CHRISTOPHE jusqu'à 18h30, Mme Micheline GENEIX par M. Raphaël CHAUMEIL jusqu'à 18h30

Etaient absents : Mme Ayse TARI, Madame Anne BOUYER à partir de 21h15, M. Grégory HUGUE

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

**Cité de l'Accordéon et des Patrimoines – Enrichissement des collections -
Acquisition d'un accordéon bisonore L. MARIX, 1835 ca**

Le Conseil municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget communal,
- Considérant que la Cité de l'Accordéon et des Patrimoines, musée de la Ville de Tulle, assure une mission de service public et à vocation à conserver, valoriser et enrichir ses collections afin de permettre l'accès et la découverte de ce patrimoine à un large public,
- Considérant que l'enrichissement de ses collections, qu'il s'agisse d'achats ou de dons, se fait en cohérence avec les axes définis dans le projet scientifique et culturel,
- Considérant que, dans ce cadre, la Cité a souhaité acquérir en vente aux enchères, au prix de 293,76 euros frais de vente inclus, un accordéon bisonore du facteur Léon Marix portant un décor de rinceaux en marqueterie et, au creux des plis du soufflet, l'étiquette du fabricant « *Marix 47 passage des panoramas* »,
- Considérant que la Commission scientifique régionale d'acquisition des musées de Nouvelle-Aquitaine en date du 28 mars 2025 a émis un avis favorable à cette acquisition,
- Considérant que la Ville de Tulle va solliciter une subvention auprès du Fonds Régional d'Acquisition des Musées,

Après en avoir délibéré, approuvé à l'unanimité

1 - Approuve l'acquisition, au prix de 293,76 euros frais de vente inclus, d'un accordéon bisonore du facteur Léon Marix, pour affectation à l'inventaire réglementaire de la Cité de l'Accordéon et des Patrimoines (M1191).

2 - Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter la participation au meilleur taux du Fonds Régional d'Acquisition des Musées et à signer tous les documents à intervenir dans le cadre de cette acquisition.

3 - Les écritures comptables en résultant seront inscrites au Budget de la Ville.

4 - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.

 Le Maire,
Bernard COMBES

Le secrétaire de séance

Clément VERGNE



Transmis au Contrôle de Légimité le : 27 JUIN 2025
Date et ref de l'accusé de réception : 27 JUIN 2025

D20 - 24062025